



## **Communiqué de presse du 23 juillet 2014**

### **Adoption de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir se réjouit de l'adoption par le Parlement du Projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, le 23 juillet 2014.

La loi dite « pour l'égalité réelle », couvre de nombreux champs où l'égalité n'est pas réalisée : égalité professionnelle et salariale, droits reproductifs, partage des responsabilités familiales, protection contre les violences, parité étendue aux collectivités territoriales et aux institutions publiques, lutte contre le sexisme dans le langage et dans les médias, dans le sport...et la loi précise des modalités et sanctions qui devraient rendre son efficacité importante.

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir se félicite que pour la première fois, grâce à l'écoute que ses nombreuses contributions ont rencontrées, dans une loi d'égalité femmes-hommes, un paragraphe concerne les femmes handicapées, enfin reconnues et visibles, au chapitre sur la lutte contre les violences. L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir espère ainsi que les femmes handicapées seront pleinement bénéficiaires de l'approche transversale définie dans la loi et de la volonté politique d'aboutir enfin à l'égalité réelle.

Cette loi ambitieuse impulse un élan et un changement de regard sur les relations femmes-hommes et leur construction sociale. Son application demande maintenant des moyens et des évaluations vigilantes. La Ministre des droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, Najat Vallaud-Belkacem, s'est engagée notamment à ce que les décrets d'application paraissent rapidement, avant fin novembre.

L'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir continue à revendiquer la parité dans les quotas d'embauche des personnes handicapées : 3% de femmes et 3% d'hommes (ce qui est loin d'être le cas actuellement).

Pour compléter la loi votée le 23 juillet, la proposition de loi de lutte contre le système prostitutionnel doit être adoptée également rapidement.

***Maudy PIOT, présidente de FDFFA***  
***Claire Desaint, Vice-présidente***

**FDFFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 16, rue Emile Duclaux – 75015 PARIS

Tél.: 06 18 20 34 66 courriel : [maudypiot@free.fr](mailto:maudypiot@free.fr)

SIRET 450 195 615 00015 – APE 853C

<http://www.femmespourledire.asso.fr/>



Contact [maudypiot@free.fr](mailto:maudypiot@free.fr)

**FDFFA (Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir)**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 16, rue Emile Duclaux – 75015 PARIS

Tél.: 06 18 20 34 66 courriel : [maudypiot@free.fr](mailto:maudypiot@free.fr)

SIRET 450 195 615 00015 – APE 853C

<http://www.femmespourledire.asso.fr/>